AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin n° 17
17 juillet 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

VIGNE

BOTRYTIS : En complément à notre bulletin n° 15 du 7 juillet, les prévisions de traitement de fermeture de la grappe sont les suivantes pour :

- VALREAS ....: Traitement NON nécessaire
- LA TOUR D'AIGUES ....: Traitement NON nécessaire
- MONTFORT SUR ARGENS ....: Traitement NON nécessaire

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Pour toutes les zones les plus tardives de notre région, pour lesquelles aucune date n'avait encore été définie, on interviendra en traitement préventif entre le 20 et le 23 juillet.

L'efficacité du traitement est à vérifier 10 jours plus tard. Il serait à renouveler si on observait 10 % de grappes atteintes.

ARBRES FRUITIERS

POURRITURE SUR POIRES due à Phythophthora cactorum. Des attaques succédant à des irrigations par aspersion sont signalées sur Guyot. Dans des cas similaires (y compris sur pommier) intervenir avec l'une des matières actives suivantes : captane, captafol, folpel, mancozèbe, tolylfluanide (Méthyleaparène).

Avant intervention faire déterminer la nature exacte du champignon incriminé.

PHYLLOXERA DU POIRIER : Dans les vergers habituellement attaqués, le traitement déjà préconisé doit être renouvelé après 15 jours. Utiliser diazinon (Knoxout).

MOUCHE DES FRUITS : (Ceratitis capitata). Dans la région de GRASSE les premières attaques sur pêches tardives sont observées. Sur l'ensemble du littoral méditerranéen il est conseillé de surveiller toute attaque éventuelle.

Les fruits suspectés doivent être ouverts pour déceler les asticots. En cas de doute, nous avertir.

Il est rappelé que les interventions ne doivent pas être systématiques, la mouche n'hivernant dans notre région que sur la Côte d'Azur. Ailleurs, toute attaque ne peut provenir que de lots de fruits importés et déjà atteints (agrumes surtout). La surveillance aux frontières permet d'éliminer l'essentiel des fruits infestés.

En cas d'attaque, on interviendra avec l'une des matières actives suivantes : diméthoate 30 g/hl, fenthion : 50 g/hl, formothion : 37,5 g/hl, hydrolysat de protéïne malathion : 100 g/hl, trichlorfon : 100 g/hl.

MOUCHE DE L'OLIVE : Les premières attaques sont observées seulement dans la zone la plus précoce de notre région à SIX FOURS dans le Var. Il est encore trop tôt pour intervenir en lutte classique.

Dans la lutte par appât avec l'hydrolysat de protéïnes, il appartient à chaque agriculteur de déterminer l'importance du vol dans ses parcelles à l'aide du piégeage décrit dans notre bulletin n° 15.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P132

Imprimerie de la Station "Provence ... et d'Azur Corse" Directeur Gérant J. Hindt CPPAP N° 478 AD